

ULIS



Unité

Localisée

pour l'**I**nclusion

Scolaire

Collège Cassagnol
63 rue Laroche
33000 Bordeaux

PROJET DE L'ULIS

1) Présentation de l'ULIS

- a) Le dispositif
- b) Les élèves

2) La place de l'ULIS dans l'établissement

- a) Place de l'ULIS dans le projet d'établissement
- b) Actions auxquelles l'ULIS est associée

3) Le fonctionnement de l'ULIS

- a) le projet personnalisé de scolarisation
- b) le projet personnalisé d'orientation
- c) les temps de regroupement au sein de l'ULIS
- d) les groupes de besoin
- e) les inclusions
- f) les interventions des professeurs du collège
- g) le partenariat
- h) concertation et modalités d'évaluation

1) Présentation de l'ULIS

a) le dispositif

Les textes réglementaires régissant le dispositif ULIS :

- la loi du 11 février 2005
- la circulaire du 21 août 2015

L'ULIS du collège Cassagnol a été ouverte en septembre 2016.

L'ULIS est sous la responsabilité du chef d'établissement et de l'Inspecteur de l'Education National ASH ouest.

L'unité est coordonnée par un enseignant spécialisé option D.

Une Auxiliaire de Vie Scolaire Collective (AVSco) seconde l'enseignant.

b) les élèves

Les élèves reçus à l'ULIS sont tous reconnus porteurs d'un handicap par la MDPH. Leur inscription à l'ULIS fait suite à une notification d'orientation par la CDAPH. Cette notification donnant lieu à une affectation par la CDO.

Les élèves de l'ULIS font partis de l'établissement scolaire. Ils sont inscrits en fonction de leur âge, dans une division correspondant à leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

L'ULIS du collège Cassagnol accueille principalement une douzaine d'élèves « présentant des troubles importants des fonctions cognitives ». Les jeunes viennent principalement du quartier mais aussi d'autres quartiers de la ville.

2) La place de l'ULIS dans l'établissement

a) la place de l'ULIS dans le projet d'établissement

Le projet de l'ULIS s'inscrit et fait partie intégrante du projet d'établissement.

Objectif académique retenu	Objectif établissement retenu	Actions pour l'ULIS
Réussite des élèves	Adapter la réponse scolaire aux besoins d'accueil et aux impératifs de mixité sociale. Renforcer et valoriser l'école inclusive.	<ul style="list-style-type: none">- Proposer aux jeunes une scolarité adaptée formalisée par le PPS.- Aller vers l'acquisition du socle commun validé par le LSU).- Offrir aux élèves la possibilité de valider le DNB ou le CFG.- Acquérir les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, communiquer).
Construire ensemble	Promouvoir le sens de la responsabilité individuelle et collective	<ul style="list-style-type: none">- Faire prendre conscience de ses acquis, de ses potentialités. Accepter ses difficultés.- Participation aux différentes activités proposées par l'établissement, dont les instances représentatives des élèves.- Participation aux activités proposées par la classe de référence.- Prendre part à la construction de son projet d'orientation.
Cadre de vie de l'élève	Développer un environnement scolaire propice aux apprentissages.	<ul style="list-style-type: none">- Stimuler la curiosité, la créativité, l'autonomie.- Développer des apprentissages culturels et sociaux au sein de l'ULIS- Participer aux différents projets sportifs, culturels et sociaux de l'établissement
Parcours de l'élève dans sa réussite et son devenir	Améliorer les parcours des élèves pour assurer une orientation la plus pertinente	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner le jeune et sa famille dans la construction et les choix d'un projet personnel de formation.- Réaliser des visites et des stages de découvertes des métiers et des domaines d'activités professionnelles.- Rencontres régulières avec le Copsy- Développer des partenariats avec les structures de soin pour mettre en place les conditions de mise en stage les plus favorables.

b) les actions auxquelles l'ULIS est associée

– Collège et cinéma

– Journée d'intégration des CM2 et des jeunes de l'ULIS

– Rentrée scolaire

Les élèves font leur rentrée dans leur classe de référence, avec le professeur principal.

Les nouveaux arrivants sont accueillis au sein du dispositif ULIS.

– Élection des délégués de classe et des délégués de l'établissement

Les élèves sont sensibilisés aux différents rôles de ces fonctions et participent au sein de leur classe aux élections.

– Ateliers méridiens

Les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers proposés par l'équipe éducative sur la pause méridienne. (CDI, clubs, chorale...)

3) Le fonctionnement de l'ULIS

L'animation pédagogique de l'ULIS s'effectue dans l'alternance entre des temps d'inclusions en classe ordinaire et des temps de regroupement au sein du dispositif ULIS.

Dans l'ULIS alterne des temps de prise en charge collective du groupe, des prises en charge par groupes de besoin (constitués en fonction des niveaux) et des temps d'individualisation.

a) le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

Le dossier scolaire (ESS, LSU, bulletins trimestriels), les évaluations et observations de début d'année conduisent à la rédaction d'un Projet Pédagogique Individualisé (PPI). Les objectifs sont fixés en référence au socle commun de compétences.

L'individualisation et l'adaptation des projets pédagogiques résident dans la déclinaison de niveaux de compétences à acquérir et dans la personnalisation du rythme de ces apprentissages.

L'implication de l'élève est favorisée en proposant des situations adaptées et concrètes qui créent du sens, en développant des démarches de résolution de problème et en développant la maîtrise d'outils adaptés. Le dispositif doit permettre aux jeunes de prendre conscience de leurs difficultés et de leurs potentialités. Le travail sur l'orientation permet au jeune de se projeter dans un projet d'avenir et d'être davantage impliqué dans ses apprentissages.

L'ensemble de ces données est formalisé dans le PPS

b) le projet personnalisé d'orientation

La scolarisation, l'orientation, l'insertion, sont des composantes essentielles du projet personnel de l'élève. Celui-ci vise prioritairement les compétences nécessaires à chaque jeune pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Dans le cadre du Parcours Avenir, les jeunes sont amenés à effectuer des stages d'observation en milieu professionnel (2 stages d'une semaine en 4^e et 3 stages de deux semaines en 3^e). Ils participent à des salons de l'orientation ou à des visites d'établissements (lycée pro, CFA) Ils rencontrent au moins une fois par an la conseillère d'orientation psychologue à partir du niveau 4^e.

Le conseiller d'orientation psychologue peut mener un travail plus approfondi avec les élèves si les besoins s'en font sentir. Afin de travailler l'orientation, nous nous appuyons aussi sur les structures de soin type SESSAD, si le jeune est pris en charge.

c) Les temps de regroupement au sein de l'ULIS

L'organisation pédagogique au sein de l'ULIS favorise et privilégie :

- La dynamique de groupe, la valorisation de chaque jeune et les interactions entre élèves
- L'expression, la communication, la créativité en instaurant dans la classe un climat de respect, de sécurité, d'écoute et d'échange.
- Le soutien et l'accompagnement des temps d'inclusion.
- La pratique d'une organisation démocratique et citoyenne (coopération, solidarité, civisme).

Les objectifs principaux de ces temps sont :

- L'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter
- Le travail sur la structuration du temps et de l'espace
- La gestion des comportements et des règles de vie
- L'apprentissage de l'autonomie
- Le développement de l'expression orale et écrite ainsi que de la communication
- Développer la curiosité, donner accès à la culture

d) Des groupes de besoins

L'analyse des évaluations et des observations permettra d'établir des groupes modulables d'apprentissage, de mettre en place des séances de remédiations pédagogiques.

La constitution de ces groupes est liée aux difficultés et aux besoins de chacun, pour une période donnée et dans un domaine d'apprentissage défini. Elle répond à des nécessités pratiques liées à l'hétérogénéité du groupe et à une volonté pédagogique d'interaction entre les élèves.

L'organisation spatiale de la classe (deux salles attenantes) et la présence de l'AVSco favorisent la mise en place de ces groupes.

e) Les temps d'inclusions

Les temps d'inclusions sont proposés, dans la mesure du possible, en fonction de l'adéquation des emplois du temps des classes de référence, des compétences scolaires, sociales et civiques de chaque élève et des objectifs définis dans le PPS.

f) Les interventions des professeurs du collège sur les temps d'inclusions

Les inclusions ont pour but de développer les compétences sociales et les acquisitions scolaires des élèves. Chaque inclusion est précédée d'une discussion et donne lieu à la mise en place d'un contrat d'inclusion rédigé par le coordonnateur. Il présente le jeune et son projet ainsi que les objectifs poursuivis par l'inclusion. Il propose en concertation des adaptations si elles sont nécessaires. Ces modalités seront fixées en concertation avec le professeur de la classe de référence.

g) Le partenariat

- Les partenaires des domaines éducatif, médical et paramédical

Participent à l'élaboration du PPS, au suivi de l'élève ainsi qu'aux évaluations régulières de ce projet. Un lien régulier est prévu.

- L'enseignante référente

Assure la coordination des Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)

Elle assure la meilleure mise en œuvre possible du PPS

Elle suit le parcours de formation de l'élève afin de faire le lien entre le collège, la famille et la MDPH

h) Les concertations et modalités d'évaluations

- la cohérence des actions menées est évaluée ajustée et régulée lors de temps de concertation : conseil de classe, conseil de mi-trimestre, ESS, conseil pédagogique.
- Le coordonnateur met en œuvre et régule en concertation avec les professeurs les projets d'inclusions des élèves.
- Le coordonnateur est en lien constant avec les familles, il organise selon les besoins et sous la responsabilité du chef d'établissement, des « équipes éducatives » réunissant les partenaires concernés par la situation.
- Le coordonnateur met en place des évaluations continues afin de suivre au mieux l'évolution de chaque jeune. Il complète le LSU.
- Le coordonnateur assure la coordination du bulletin trimestriel envoyé aux familles.
- Une ESS est réunie au moins une fois par an pour chacun des élèves.

Collège Cassagnol

63 rue Laroche

33000 Bordeaux

Tel : 05,56,81,85,25

mail : ce.0331461j@ac-bordeaux.fr

Coordonnateur ULIS : Damien Rischard

Horaires du dispositif ULIS

lundi 8h55-11h55 13h30-15h20

mardi 8h55-11h55 13h30-15h20

mercredi 8h30-11h30

jeudi 8h55-11h55 13h30-15h20

vendredi 9h-11h55